

# Note de recherche N° 105

septembre 2022

## Processus de fusion CEMAC-CEEAC: bilan à mi-parcours, enjeux et défis de la réforme pour une meilleure intégration sous-régionale en Afrique centrale

**Dr. Ahmat Soumain Ben BARBONSOU**

[www.thinkingafrica.org](http://www.thinkingafrica.org)



✉ [contact@thinkingafrica.org](mailto:contact@thinkingafrica.org)

🌐 [www.thinkingafrica.org](http://www.thinkingafrica.org)

🐦 [@ThinkingAfrica1](https://twitter.com/ThinkingAfrica1)

🌐 [thinking-africa](https://www.linkedin.com/company/thinking-africa)

📺 [ThinkingAfrica1](https://www.youtube.com/channel/UC...)

📘 [thinkingafrica](https://www.facebook.com/thinkingafrica)

## SOMMAIRE

Présentation	1
Sommaire	2
Introduction	3
I Une réforme lente et ambitieuse de l'intégration sous régionale au sein de la CEEAC-CEMAC	7
A La lenteur de la réforme	7
B Le caractère ambitieux de la réforme	9
II Enjeux et défis de la réforme pour une nouvelle communauté d'intégration économique régionale d'Afrique centrale	11
A Les enjeux de la future communauté économique régionale de l'Afrique centrale	11
B Les perspectives du processus de mise en œuvre de la future communauté économique d'Afrique centrale	13
Conclusion	15
Références bibliographiques	16

## RESUME

Cette note de recherche propose un bilan à mi-parcours du processus de fusion des communautés économiques régionales de l'Afrique centrale que sont : **la Communauté Économique des États de l'Afrique centrale** (CEEAC) et **la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale** (CEMAC). Bien que le processus ne soit pas encore achevé, une analyse scientifique permet de tirer les principales leçons de ce processus engagé depuis plus d'une décennie, d'en cerner les enjeux et les perspectives. L'auteur de cette note émet le constat que ce processus est marqué par une certaine lenteur, car il aurait pu aboutir en moins d'une décennie. Ce constat est néanmoins tempéré par le caractère à la fois complexe et ambitieux d'un projet de cette envergure au regard des multiples enjeux qui lui sont associés. Cela est d'autant vrai que les acteurs de ce processus ont porté leur choix sur une fusion-constitution qui implique un important travail de mise en place normative et institutionnelle de la nouvelle organisation sous régionale. L'auteur perçoit à cet égard de multiples enjeux orientés vers le renforcement des dynamiques d'intégration économique et politique en Afrique centrale. Pour y parvenir, il faudra encore surmonter des défis structurels, fonctionnels et financiers qui ont plombé les diverses expériences d'intégration en Afrique centrale.

## CONTEXTE

Cette note scientifique est conçue dans un contexte marqué par les échecs et blocages des processus d'intégration engagés en Afrique centrale. De ce constat, les États de cette sous-région ont exprimé leur volonté irrémédiable de renforcer ce processus pour faire de l'Afrique centrale une région suffisamment intégrée aux plans politique et économique. Engagés auprès de l'Union Africaine qui a prescrit la rationalisation des processus d'intégration économique sous régionales en vue de la création d'un vaste marché continental, les États d'Afrique centrale entendent concentrer leurs efforts et moyens dans des institutions refondées. La création de la zone de libre-échange continentale a accentué cette nécessité et accéléré le processus de fusion des deux communautés majeures d'intégration en Afrique centrale que sont la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

## IDEES MAJEURES

- Le processus de fusion de la CEEAC et de la CEMAC a suffisamment progressé et se trouve à une phase décisive, car l'échéance de sa création est désormais fixée en 2023.
- La fusion des deux communautés rentre dans un programme de rationalisation des communautés économiques régionales initié au niveau de l'Union Africaine.
- Bien que caractérisé par une extrême lenteur, le processus de fusion des CER de l'Afrique centrale est néanmoins ambitieux sur les plans normatif et institutionnel.
- L'arrimage au projet de création de la zone de libre-échange économique en vue de la création d'un vaste marché est l'un des enjeux majeurs de cette fusion.
- Il demeure que les États d'Afrique centrale doivent surmonter de nombreux obstacles politiques, sécuritaires, matériels et financiers pour arriver à une intégration renforcée dans cette sous-région.

## PROBLEMATIQUE

Pour éviter des chevauchements d'actions et capitaliser sur les ressources, il a été décidé que les deux communautés CEEAC et CEMAC fusionnent. Le processus engagé depuis plus d'une décennie semble proche de son aboutissement. À mi-parcours, **quel est le bilan de cette fusion ainsi que les enjeux et défis auxquels elle renvoie ?**

## MOTS-CLEFS

CEEAC, CEMAC, Intégration, fusion, marché commun, développement économique.

## BIOGRAPHIE

Juriste – Politologue, Docteur en Droit Public et Sciences Politiques, options : *Droit constitutionnel, Gouvernance, Intégration Régionale et Relations Internationales des Universités Panafricaine/Commission de l'Union Africaine, de Yaoundé II Soa et de Montpellier III.*

Membre-Chercheur affilié auprès de plusieurs Centres de Recherches et Laboratoires Scientifiques : *LAM-UMR 5115 CNRS-Sciences Po Bordeaux, Centre de Recherches et d'Études Politiques et Stratégiques (CREPS), Centre d'Études et de Recherches Constitutionnelles, Administratives et Financières (CERCAF) / Yaoundé, CEFOD / N'Djamena).*

Enseignant –chercheur - Consultant, Dr. AHMAT est Diplômé en Droit International des Droits de l'Homme et Droit International Humanitaire d'où sa vocation aux consultations en Droit International Public, sur le Règlement Pacifique des conflits et de la consolidation de la Paix en Afrique, dans le cadre de l'Union Africaine et des Organisations Sous Régionales.

Spécialiste des Questions Constitutionnelles, de Gouvernance, de l'Intégration Régionale Africaine et des Politiques Internationales.

## INTRODUCTION

Phénomène majeur de la société internationale, l'intégration régionale ne cesse de se renforcer dans toutes les régions du monde et particulièrement en Afrique. De manière générale, l'intégration régionale est considérée « comme étant le regroupement, plus ou moins formalisé au plan institutionnel, de plusieurs États appartenant à une aire géographique délimitée, à des fins de coopération économique et/ou politique à long terme »<sup>1</sup>. En effet, l'intégration régionale est portée par des enjeux, au nombre desquels figurent la stabilité politique, condition indispensable du développement économique ; le développement économique axé sur la création de vastes marchés harmonisés, la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes ; les « biens publics régionaux » tels que la sécurité alimentaire, la préservation de la biodiversité ou la lutte contre le changement climatique<sup>2</sup>.

Dans cette perspective, l'actualité récente en Afrique centrale est meublée par l'annonce de la création d'une nouvelle organisation d'intégration sous régionale, celle-ci devant naître de la fusion de deux communautés économiques : la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)<sup>3</sup>. De prime abord, il convient de préciser que ces deux communautés, nées dans des contextes totalement distincts, se chevauchent sur plusieurs plans<sup>4</sup>. C'est dire que l'option prise par les États membres des deux communautés de procéder à leur fusion n'est pas dénuée de toute pertinence. Au contraire, elle rentre dans une stratégie plus générale de rationalisation du processus d'intégration régionale en Afrique<sup>5</sup>.

En effet, la CEEAC a été créée en 1983 avec pour objectif d'assurer le développement économique, social et culturel de l'Afrique centrale<sup>6</sup>. Elle est née du Plan d'action de Lagos d'avril 1980, adopté par l'Organisation de l'Unité Africaine

---

<sup>1</sup> PETITEVILLE Franck, « Les processus d'intégration régionale, vecteurs de recomposition du système international ? » *Études internationales*, Vol. 28, n°3, 1997, p. 512.

<sup>2</sup> FOROUTAN Faezeh, « Regional integration in Sub-Saharan Africa: past experience and future prospects », in Jaime DE MELO et Arvind PANAGARIYA, *New Dimensions in Regional Integration*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, pp. 234-271.

<sup>3</sup> Voir, Communiqué final de la 5<sup>e</sup> Réunion du COPIL/CER AC qui s'est tenue à Yaoundé en Août 2022.

<sup>4</sup> Commission de l'Union Africaine (CUA), *État des lieux de l'intégration régionale en Afrique*, Note de synthèse N°10, avril 2011, p. 4.

<sup>5</sup> ECA/SRO-CA/ICE/11/PD/03.b, *Rapport sur l'état d'avancement du processus d'intégration en Afrique centrale*, Janvier 2011.

<sup>6</sup> Traité de Libreville du 18 octobre 1983 instituant la CEEAC.

(OUA), l'actuelle Union Africaine (UA), le but des États africains étant de parvenir à une démocratie économique à travers des processus d'intégration ambitieux. La CEEAC a été dotée de structures pouvant lui permettre d'aboutir à la création d'un marché commun entre les 11 pays de la zone Afrique centrale<sup>7</sup>. Mais après plus de trois décennies, le bilan de cette communauté économique reste mitigé. Bien que les États membres soient abondamment riches en ressources naturelles, la CEEAC a du mal à rassembler ses membres autour d'un but commun en termes de développement<sup>8</sup>.

La CEMAC, quant à elle, est l'héritière directe de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), une création postcoloniale née des cendres de la Fédération de l'Afrique-Équatoriale française (AEF) et caractérisée par un usage commun du franc CFA<sup>9</sup>. Elle a été constituée en 1994 par 6 États dont 5 sont des anciennes colonies françaises<sup>10</sup>. Elle a pour principale mission de développer un espace intégré et d'y promouvoir un développement harmonieux. Mais, comme pour la CEEAC, l'intégration au sein de la CEMAC demeure un processus soumis à de nombreuses lacunes, bien que des avancées normatives et institutionnelles y soient plus importantes<sup>11</sup>.

Selon leur configuration, la CEEAC et la CEMAC se recoupent géographiquement, ont des origines similaires et des mandats comparables. Si la CEEAC doit son existence à une association d'États membres de la CEMAC avec cinq autres États africains pour former l'une des huit communautés économiques régionales (CER) reconnues par l'Union africaine (UA), la CEMAC du fait de son héritage historique, semble plus établie, à la fois en termes de solidité institutionnelle

---

<sup>7</sup> La CEEAC regroupe les onze États ci-après : Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe et Tchad.

<sup>8</sup> PRISO-ESSAWE Samuel-Jacques, *L'intégration économique en Afrique centrale est-elle otage des querelles de leadership?*, in *Enjeux*, n°22, janvier-mars 2005, pp 27- 31.

<sup>9</sup> MOUELLE KOMBI Narcisse, « Intégration en Afrique centrale entre inter étatismes et supranationalisme » in BACH Daniel (dir.), *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 1998, p. 206.

<sup>10</sup> La Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) est constituée du Cameroun, Congo, Gabon, Guinée-Équatoriale, République Centrafricaine et le Tchad.

<sup>11</sup> ROPIVIA Marc Louis, « Institutions déliquiscentes et espaces éclatés. Quelle intégration régionale en Afrique centrale ? », in BACH Daniel (dir.), *op cit.*, Paris, Karthala, 1998, p. 176.

que de priorités d'action, et jouit d'une plus grande légitimité auprès des États membres que la CEEAC<sup>12</sup>.

Le processus de fusion engagé par ces deux communautés économiques régionales apparaît comme une nécessité, en vue de pallier les difficultés d'intégration souvent recensées en Afrique centrale<sup>13</sup>. *Ces difficultés comprennent la faible volonté politique, la faiblesse des taxes communautaires, un réel déficit d'infrastructures matérielles et immatérielles (routières, énergétiques, portuaires) et une faiblesse au niveau des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre des programmes d'intégration régionale.* En plus de l'existence de multiples barrières tarifaires et non tarifaires au sein de la région et la faible capacité des institutions régionales à accompagner les États membres dans leurs efforts d'intégration, ce déficit de connexions intra régionales entravant les échanges commerciaux entre les pays de la région explique que l'Afrique centrale soit la région africaine où le commerce intra régional est le plus faible.

De même, l'économie de l'ensemble de la région est faiblement diversifiée et soumise aux aléas climatiques et aux fluctuations des prix des matières premières. Aussi, il y a une faiblesse des échanges qui s'explique par la faible complémentarité des économies<sup>14</sup>. Les pays d'Afrique centrale importent principalement des biens industriels produits dans l'espace régional, ce qui limite les opportunités d'échanges<sup>15</sup>. Ils doivent, en outre, faire face : a) *aux violences intercommunautaires*, b) *à la menace terroriste*, c) *aux incursions d'éléments armés* et d) *aux crises politiques liées aux élections présidentielles et aux changements constitutionnels*. La région est enfin caractérisée par une querelle de leadership<sup>16</sup>, qui aboutit à une absence de leadership politique en matière d'intégration sous régionale. Aussi, certaines initiatives qui pourraient être menées conjointement, le sont dans le cadre d'un pays<sup>17</sup>. Ce repli

<sup>12</sup> EPOMA François, *L'intégration économique sous régionale en Afrique : l'exemple de l'Afrique Centrale*, Thèse de doctorat en droit, Université de Reims Champagne Ardenne, 2004-2005.

<sup>13</sup> BEKOLO-EBE Bruno, *L'intégration régionale en Afrique: caractéristiques, contraintes et perspectives*, XVIIème journées de l'Association Tiers-Monde, mai, 2001.

<sup>14</sup> ONDO OSSA Alain, « La problématique de l'intégration en Afrique subsaharienne (le cas des pays de la CEMAC) », *Économie et Gestion, Revue du LEA*, Vol. 1, janvier-juin 1999, pp. 24-46.

<sup>15</sup> AVOM Désiré, « L'Afrique centrale malade de ses richesses : une économie politique des conflits », *Enjeux*, n°33, octobre-décembre 2007, pp. 16-19.

<sup>16</sup> PRISO-ESSAWE Samuel-Jacques, « L'intégration économique en Afrique centrale est-elle otage des querelles de leadership? », *Enjeux*, n°22, pp. 27-30.

<sup>17</sup> Les cas des projets hydroélectriques, des raffineries et des plateformes portuaires dans la plupart des pays, de même que le projet de transport Air CEMAC sont édifiants. Aussi, la plupart des pays ne payent pas leur taxe d'intégration. Or s'intégrer c'est accepter de céder une part de sa souveraineté nationale.

national est un obstacle à l'atteinte des objectifs assignés aux communautés d'intégration régionales<sup>18</sup>. Il constitue la preuve d'un échec des mesures prises par la CEEAC et la CEMAC pour assurer le développement de leurs États membres. Le projet de création d'une seule bourse des valeurs au sein de la CEMAC a longtemps souffert de telles querelles, le Cameroun ayant décidé de créer sa propre bourse à côté de celle prévue par les institutions sous régionales<sup>19</sup>.

Il est donc apparu que la multiplication des communautés d'intégration sous régionales en Afrique centrale n'est pas un gage d'efficacité dans ce domaine. Au contraire, elle est source de dispersion des moyens, des stratégies et des actions à mener pour une intégration sous régionale réussie. Pour éviter des chevauchements d'actions et capitaliser sur les ressources et les actions, il a été décidé que les deux communautés CEEAC et CEMAC fusionnent. Le processus engagé depuis plus d'une décennie semble proche de son aboutissement. À mi-parcours, **quel est le bilan de cette fusion ainsi que les enjeux et défis auxquels elle renvoie ?**

Il faut souligner que la fusion annoncée entre la CEMAC et la CEEAC a fait l'objet d'un débat opposant deux thèses : **l'une qui soutenait qu'il faudra incorporer la communauté la moins large au sein de la seconde, l'autre qui recommandait la création d'une nouvelle communauté sur les acquis de celles existantes**. Au sortir des récents travaux préparatoires, la seconde conception l'a emporté en faisant l'option d'une fusion-constitution. **L'on entend par fusion-constitution le fait que deux entités A et A' fusionnent pour créer une nouvelle entité B**. En transposant cela dans notre contexte, la CEMAC et la CEEAC disparaîtront pour laisser place à une seule structure née de leur fusion.

A l'analyse, il s'agit de montrer que la fusion des deux communautés est une réforme lente et ambitieuse (I), ce qui ne déteint pas sur les enjeux et défis qui justifient la démarche des États membres (II).

---

<sup>18</sup> DONFACK SOKENG Léopold, « La liberté d'aller et de venir dans la sous-région du Golfe de Guinée », *AADI*, vol. 10, 2002, pp. 323-363.

<sup>19</sup> BABAGNACK Paul, *Marchés financiers de l'Afrique centrale : changements structurels et performance*, Thèse de doctorat en Sciences de gestion, Université Paul-Valéry de Montpellier, 2018, p. 23.

## I- une réforme lente et ambitieuse de l'intégration sous régionale au sein de la CEEAC-CEMAC

Le processus qui mène vers la fusion entre la CEEAC et la CEMAC pour se conformer à l'esprit et à la lettre de l'Union Africaine (UA), laquelle préconise l'existence d'un seul regroupement par région, a été relativement long (**A**), même s'il est resté suffisamment ambitieux (**B**).

### A- La lenteur de la réforme

Le projet de fusion des communautés CEEAC et CEMAC est mené sur la base des orientations de l'UA qui l'avait initié lors de la treizième Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, tenue en octobre 2007 à Brazzaville<sup>20</sup>. Les Présidents en exercice de la CEEAC et de la CEMAC y ont été invités à mettre en place un Comité de Pilotage en vue de l'élaboration d'une Feuille de Route définissant les actions d'harmonisation des politiques, des programmes et instruments d'intégration des deux Communautés, pour aboutir, à terme, à une seule Communauté Économique Régionale dans la région Afrique Centrale. Le COPIL/CER-AC a été donc mis en place et sa Présidence confiée au Cameroun par la quatorzième Conférence des Chefs d'États et de gouvernement de la CEEAC, tenue à Kinshasa en RDC le 24 octobre 2009.

Lors de la deuxième réunion du COPIL/CER qui s'est tenue à Yaoundé en février 2013, les ministres avaient reparté les douze (12) domaines prioritaires d'harmonisation élaborés avec l'appui technique de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et l'assistance financière de la Banque Africaine de Développement (BAD) en trois phases et adopté un budget de 300 millions de francs CFA pour le fonctionnement du COPIL/CER-AC et de son Secrétariat Technique<sup>21</sup>.

La troisième Réunion du COPIL/CER-AC s'est tenue en avril 2015 au Cameroun avec la participation des ministres en charge de l'intégration, des finances, du commerce, de la sécurité et de la défense des États membres de la CEEAC et de la

---

<sup>20</sup> Commission de l'Union Africaine, *État de l'intégration en Afrique: Évolution et initiatives récentes*, Addis-Abeba, 2011, [www.uneca.org/StatusofIntegration-inAfricaFr](http://www.uneca.org/StatusofIntegration-inAfricaFr)

<sup>21</sup> COPIL/CER, deuxième réunion du COPIL/CER, décision conjointe, Yaoundé, février 2013.

CEMAC<sup>22</sup>, ainsi que des experts desdits pays et les gouverneurs de banques centrales de la sous-région. À eux, se joindront des experts de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), l'Union Africaine (UA), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la Banque de Développement des États d'Afrique Centrale (BDEAC)<sup>23</sup>.

La quatrième réunion du COPIL/CER-AC s'est tenue le 27 novembre 2017 dans la capitale camerounaise. Au cours de leurs travaux, les ministres ont passé en revue l'état d'avancement de l'intégration au niveau continental et au niveau des CER (CEEAC, CEMAC, CEPGL). Ils ont également passé en revue l'état de mise en œuvre de la rationalisation des communautés Économiques Régionales en Afrique centrale. À ce sujet, les Ministres ont pris acte des actions menées par le Président du COPIL/CER-AC. Abordant le point sur l'harmonisation des instruments de libre-échange pour l'unification des zones de libre-échange de la CEEAC et de la CEMAC, les ministres ont noté des avancées de ce chantier et ont adopté le projet de décision portant harmonisation des instruments de libre-échange CEEAC-CEMAC ainsi que l'ensemble des instruments de libre-échange harmonisés CEEAC/CEMAC annexés à ladite décision. Des recommandations pour un bon déroulement du processus de fusion ont été faites aux deux communautés.

Les travaux du cinquième COPIL/CER-AC ont eu lieu ces jours en août 2022 toujours à Yaoundé au Cameroun. Ils ont permis de passer en revue l'état de mise en œuvre du processus de rationalisation des Communautés Économiques Régionales en Afrique centrale, d'examiner les rapports des travaux de la Cellule des Experts du COPIL/CER-AC lors des rencontres du 09 au 13 novembre 2020 et du 24 au 28 mai 2021 ayant débouché sur la validation de plusieurs textes. Ce dernier COPIL/CER-AC a été déterminant parce que les représentants des États membres y ont décidé de finaliser le processus de fusion en 2023.

Les travaux de fusion de la CEEAC et de la CEMAC auront alors duré près de 14 ans pour aboutir à leur terme. On peut donc constater qu'il s'agit d'un processus

---

<sup>22</sup> Pour rappel, il s'agit des États ci-après : Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe et Tchad.

<sup>23</sup> COPIL/CER, Troisième réunion du COPIL/CER, décision conjointe, Yaoundé 21 au 24 avril 2015.

lent. Si cette lenteur peut être justifiée par la complexité des questions abordées aussi bien sur le plan diplomatique que normatif, il reste que d'autres blocages étaient liés à l'insuffisance des ressources financières affectées au financement des travaux de rationalisation et la réticence de certaines parties prenantes sur des questions de souveraineté. Mais, d'un autre point de vue, la lenteur du processus est également justifiée par le caractère ambitieux de la fusion des deux communautés.

## **B- Le caractère ambitieux de la réforme**

Il n'est pas un secret que l'Afrique centrale ralentit depuis des années le projet africain d'intégration porté par l'Union Africaine<sup>24</sup>. La CEMAC, la CEEAC et la CEPGL ont chacune des programmes, des politiques et des instruments d'intégration qui sont soit redondants soit en concurrence. **L'ambition de l'opération de fusion engagée par ces différentes organisations sous régionales est évidente et consiste à préserver les acquis de leurs expériences passées pour poser les fondations d'une nouvelle communauté plus efficace et davantage dynamique.** Cette réforme étend son ambition sur les plans géographique, institutionnel et stratégique.

**Au plan géographique**, la fusion vise à réunir tous les États de l'Afrique centrale au sein d'une même et seule communauté économique. Il s'agit d'un territoire vaste allant du Tchad jusqu'en Angola et comprenant des États aux superficies importantes. **La fusion entre la CEEAC et la CEMAC est une option qui vise à faire sauter les verrous qui plombent le sentiment communautaire, ruinent les économies locales et font de l'Afrique centrale, le ventre mou de l'intégration africaine.** Il est important de noter que la fusion des deux CER, ouvrira la voie à la création d'un marché de près de 200 millions de consommateurs, une superficie de 6,7 millions de km<sup>2</sup> et un PIB de 523 milliards de dollars soit 283,280 milliards de FCFA. De plus, les États de la CEEAC et ceux de la CEMAC réunis sont au total 11 pays.

**Sur le plan institutionnel, l'objectif affiché est de créer une organisation sous régionale dotée d'institutions fortes, capables de fédérer les actions des**

---

<sup>24</sup> PNUD, *L'Afrique centrale, une sous-région laissée pour compte ? Premier rapport d'évaluation stratégique sous régionale*, Version n°4, janvier 2016.

**États membres autour des projets intégrateurs**<sup>25</sup>. C'est pour cette raison qu'un travail de fond est en cours pour concevoir les textes portant organisation et fonctionnement de la nouvelle communauté, l'objectif étant de s'appuyer autant que possible sur l'expérience de la CEMAC qui a mis en place des institutions auxquelles les États ont volontairement transféré des aspects précis de leur souveraineté<sup>26</sup>. **En août 2022**, ce travail a abouti à la validation des projets de textes juridiques fondateurs de la nouvelle Communauté Économique Régionale de l'Afrique Centrale. Il s'agit notamment du projet de **Traité constitutif, des projets de Conventions régissant la Cour des Comptes, du Parlement Communautaire et la Cour de Justice et des Droits de l'Homme ; des projets de Protocoles régissant la Haute autorité monétaire de l'Afrique centrale et la Haute autorité des marchés financiers ; ainsi que le projet de décision portant cadre organique de la nouvelle Communauté Économique Régionale**. Il s'agit de sept (07) textes au total qui ont été examinés et adoptés lors de la 5<sup>e</sup> réunion du Conseil des Ministres du COPIL/CER-AC. La dynamique normative va sans doute se poursuivre au fur et à mesure de la mise en place de la nouvelle organisation. Avec le Traité constitutif, l'on en saura davantage sur le dispositif institutionnel choisi par les États membres de la nouvelle communauté.

**Du point de vue stratégique**, la rationalisation des Communautés Économiques Régionales en Afrique Centrale s'inscrit dans le cadre global du processus de renforcement de l'intégration économique régionale adopté par l'Union Africaine, en perspective à la création d'un Marché commun africain<sup>27</sup>. Il s'agit d'endiguer le phénomène de la pluralité institutionnelle en Afrique centrale (CEMAC, CEEAC, CEPGL) en mettant en place une seule Communauté, mieux structurée et plus efficace, par l'harmonisation des programmes et instruments d'intégration entre États. Soulignons, à cet égard, **qu'on recense aujourd'hui à peine 2% d'échanges**

---

<sup>25</sup> JACKSON William, « Pour une dynamique de refondation de l'intégration régionale africaine : de la mondialisation de la CEMAC à la régionalisation de l'Afrique centrale », in ABWA Daniel et al., (dir.), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale, Actes du colloque de Yaoundé, 26-28 avril 2000*, Tome 2, PUY, 2001, pp. 525-535.

<sup>26</sup> MOUANGUE KOBILA James et DONFACK SOKENG Léopold, « La CEMAC: À la recherche d'une nouvelle dynamique de l'intégration en Afrique centrale », *AJDI*, Vol. 6, 1998, p. 117

<sup>27</sup> Economic Commission for Africa/African Union. Assessing Regional Integration in Africa II Rationalizing Regional Economic Communities. Communications Development Inc., Washington D.C., USA, 2006.

entre les États de l'Afrique centrale, ce qui est lacunaire et constitue une limite sérieuse au processus d'intégration régionale<sup>28</sup>.

La création d'une communauté économique régionale unique ne se limitera pas aux États membres, mais débouchera surtout sur un marché qui dépasse 250 millions de consommateurs. **La communauté et le peuple qui naitront seront plus forts, avec des politiques publiques communautaires plus efficaces en termes d'infrastructures routières, autoroutières, énergétiques, portuaires, aéroportuaires, etc.** De plus, **pour réussir dans la zone de libre-échange continentale africaine, la région Afrique Centrale doit se doter des armes, notamment des normes harmonisées, des politiques publiques communes partagées et imprégnées dans les États.** Il est logique que sa contribution soit plus forte au sein de l'Union Africaine compte tenu du fait qu'elle est la région la mieux dotée en ressources naturelles et dont les potentialités économiques sont immenses. D'où les enjeux et les défis d'une telle organisation d'intégration en Afrique.

## **II- Enjeux et défis de la réforme pour une nouvelle communauté d'intégration économique en Afrique centrale**

La création d'une organisation d'intégration à l'échelle sous régionale n'est pas une action vaine. Elle rentre dans le cadre d'un plan bien défini pour faire face aux problèmes que rencontrent les États appartenant à une même aire géographique<sup>29</sup>. L'intégration va au-delà de la simple coopération et suppose la mise en place d'institutions et de moyens communs pour atteindre des objectifs qui peuvent être économique, politique, social et même environnemental. Outre ces enjeux classiques de l'intégration régionale, il semble opportun d'étudier les enjeux liés à la création par fusion-constitution d'une nouvelle communauté économique en Afrique centrale (**A**) tout en indiquant les défis qu'elle doit relever (**B**).

<sup>28</sup> BASSILEKIN Achille, Communication sur « les Enjeux et intérêts d'une politique d'intégration en Afrique Centrale », Conférence Débat sur le thème de l'Intégration en Afrique Centrale, 4<sup>e</sup> Journée de la CEMAC, 17 mars 2012, Sous-Secrétaire Général du Groupe ACP Chef de Département du Développement Économique Durable et du Commerce.

<sup>29</sup> POURTIER Roland, *La rénovation de l'UDEAC: sens et non-sens de l'intégration en Afrique centrale*, in BACH Daniel (sous la dir), *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 1999, pp 185-199.

## A- Les enjeux de la future communauté économique régionale de l'Afrique centrale

L'intégration régionale en Afrique centrale était dominée par l'absence d'une réelle volonté politique des dirigeants pour parvenir à la création d'une seule institution. De fait, la bipolarisation institutionnelle a montré ses limites et constitue à n'en point douter, un frein au développement. Dans ces conditions, il est à noter que même l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) censée doper cette dynamique unitaire ne produit pas toujours les effets escomptés<sup>30</sup>.

Pour répondre efficacement aux défis de la compétitivité, en plus de la rationalisation des communautés économiques régionales, la Commission économique pour l'Afrique propose aux onze (11) économies de la sous-région de se rassembler autour d'un instrument commun, notamment la politique commerciale, pour soutenir la diversification économique. **L'objectif est de permettre à l'Afrique de devenir une base industrielle pour la transformation des produits locaux et des matières premières.** En marge de l'efficacité de la fusion, il est à espérer que des politiques commerciales et industrielles communes seront mises en place dans la sous-région, notamment une politique commerciale de soutien à la diversification économique. La théorie de l'intégration enseigne que la convergence institutionnelle peut jouer un rôle moteur dans le processus d'intégration régionale<sup>31</sup>. La mise en place de règles communes se traduisant par la coordination et l'harmonisation des normes, des procédures et des politiques nationales conduit en principe à la création de « **biens publics régionaux** » dont l'efficacité en termes de réduction des coûts de transactions et donc d'amélioration de la compétitivité peut être supérieure à celle obtenue au niveau de chaque État pris individuellement. Cela ne peut être possible que si chaque État membre joue le jeu.

<sup>30</sup> BERAHAB Robert et DADUSH, 2019, "Will the African Free Trade Agreement Succeed ?", Policy Brief, *OCP Policy Center*, April 2019 ;

<sup>31</sup> VERDIER Thierry, *Regional Integration, Fragility and Institution Building: An Analytical Framework Applied to the African Context*, 2010, EUI Working Papers.

La zone économique d'Afrique centrale se positionne afin de garder sa place de leader dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine<sup>32</sup>. La fusion annoncée de la zone des deux Communautés économiques régionales (CER), que sont la CEMAC et la CEEAC, en une seule entité permettra aux opérateurs économiques d'exercer aisément et induira une plus grande efficacité à la zone de libre-échange continentale africaine. À ce propos, l'Accord de libre-échange indique en son Préambule que les « *Zones de libre-échange des Communautés économiques régionales (CER), servent de piliers, à la création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF)* ».

Dans la nouvelle organisation, **l'objectif est d'intégrer dans un cadre juridique et institutionnel unique et harmonisé, toutes les composantes du processus de l'intégration régionale au sein de la CEEAC à savoir l'intégration économique et commerciale, l'intégration politique et la stabilité sociale, l'intégration physique et l'intégration socio-culturelle**. La multi-appartenance à des blocs qui se recouvrent parfois, voire qui se posent en concurrents, a un coût financier. Aussi, « *la question de chevauchement des appartenances des États membres dans de nombreuses CER continue de poser un défi de démarrage important et demeure un obstacle insoluble à une intégration régionale et continentale plus poussée. Le chevauchement des adhésions des États membres à de nombreuses CER aggrave non seulement les problèmes persistants de financement et de capacités humaines à l'appui des programmes régionaux, mais pose également des problèmes de coordination efficace des politiques et des programmes pour favoriser une intégration régionale et continentale plus étroite et plus profonde* »<sup>33</sup>.

Sur le plan externe, les gouvernements africains vont, en toute probabilité, continuer de s'engager dans le respect des règles de l'OMC, mais également dans celui des traités bilatéraux. Avec la multiplication des partenaires commerciaux (**Europe, États-Unis, Chine, Inde, Japon, Turquie**) et des régimes commerciaux (Accords de partenariat économique avec l'Union européenne, régime « *tout sauf les armes* », système généralisé de préférences tarifaires, régime PMA....), le paysage

<sup>32</sup> Commission de l'Union africaine, 2019, Rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique, Résumé analytique, Addis-Abeba ; Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), 2015, Le développement économique en Afrique. Libérer le potentiel du commerce des services en Afrique pour la croissance et le développement.

<sup>33</sup> Commission de l'Union africaine, *op cit.*, 2019, p.2

des relations entre l'Afrique et l'extérieur s'est incroyablement complexifié au regard de ce qu'il était lors du Traité d'Abuja il y a près de trente ans<sup>34</sup>. En renforçant les liens avec d'autres États dans des espaces plus grands, les États de l'Afrique centrale pourront mieux peser dans les négociations avec les partenaires extérieurs.

En somme, **la nouvelle organisation sous régionale peut corriger les imperfections de l'intégration régionale en Afrique centrale**. En cela, elle offre l'occasion de repenser les perspectives de l'intégration en vue du développement des États membres.

## **B- Les perspectives du processus de mise en place de la future communauté économique régionale d'Afrique centrale**

Alors que le processus de fusion des CER de l'Afrique centrale tend vers son aboutissement, il est important de tracer quelques perspectives. Pour ce faire, l'on peut s'inspirer des échecs connus par les expériences d'intégration dans cette sous-région.

De prime abord, les objectifs et les actions régionales doivent s'inscrire dans une logique de cohérence et de complémentarité avec les stratégies au niveau national. La réussite des stratégies d'intégration dépendra de l'engagement politique fort des pays, celui-ci devant se faire sentir à différents niveaux : **contribution au budget communautaire, adoption des décisions sous régionales, application effective des réformes**. La faiblesse des moyens de fonctionnement et des ressources humaines résulte d'abord de la faiblesse dans la vision communautaire et, par suite, de la faiblesse des budgets consacrés à l'œuvre communautaire par rapport aux revenus de la plupart des États membres ainsi que des retards régulièrement observés dans le versement des contributions.

Un autre défi à relever porte sur l'équilibre de forces dans la répartition des responsabilités au sein de la nouvelle communauté. Celle-ci sera une région hétérogène, d'où la nécessité de porter une attention particulière aux équilibres géographiques. Comme l'a sollicité le Conseil des ministres du COPIL/CER-AC, **il faut qu'un projet de plan de transition lui soit soumis lors de sa prochaine session**

---

<sup>34</sup> MVELLE Guy, *Intégration et Coopération en Afrique : la difficile rencontre possible entre théories et les faits*, Paris, L'Harmattan, 2014.

**en vue de sa validation et transmission au président de la République du Cameroun, président dédié à la rationalisation des CER en Afrique centrale.** Enfin, le Conseil des ministres a recommandé que les institutions de la Communauté des économies des pays des grands lacs (CEPGL) soient intégrées dans la nouvelle architecture de la future CER, en attendant que ses instances décisionnelles se prononcent, précise le communiqué final de la cinquième réunion.

De même, **la nouvelle organisation devra relever le défi logistique qui a plombé les velléités d'intégration en Afrique centrale.** Plusieurs études montrent que les contraintes d'infrastructures en Afrique sont notables pour expliquer les faibles niveaux de commerce. Les routes goudronnées en particulier sont rares par rapport à la taille du continent. **Le transport de marchandises entre Douala (Cameroun) et N'Djamena (Tchad) coûte six fois plus cher qu'entre Shanghai et Douala et demande trois fois plus de temps**<sup>35</sup>.

**La nouvelle organisation doit aussi veiller à son arrimage avec la zone économique de libre-échange pour faciliter la circulation des personnes et des biens ainsi que le commerce entre États membres.** La Commission économique pour l'Afrique (CEA) estime que la ZLEC permettra de stimuler le commerce intra-africain de plus de 50 % en supprimant les droits à l'importation, et de doubler ce commerce si les obstacles non tarifaires sont également levés.

**Il faudra également mettre un point d'honneur à résoudre les conflits en améliorant l'architecture de paix et de sécurité mise en place par la CEEAC**<sup>36</sup>. D'autant plus que les États de la nouvelle communauté n'utilisant pas la même monnaie, **il sera indispensable de penser à la création d'une monnaie qui sera l'un des aspects de la nouvelle politique monétaire à mettre en place dans la perspective de fusion des banques centrales.**

Au reste, ces perspectives permettront d'éviter les mêmes travers qui ont freiné le processus d'intégration en Afrique centrale depuis des décennies.

---

<sup>35</sup> N'KODIA Claude, *L'intégration économique : Les enjeux pour l'Afrique Centrale*, Paris, L'Harmattan, 1999.

<sup>36</sup> CHOUALA Yves Alexandre, *Désordre et ordre dans l'Afrique centrale actuelle : démocratisation, conflictualisation et transition géostratégiques régionales*, Thèse de Doctorat de 3e cycle en Relations Internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 1999.

## CONCLUSION

Le processus de fusion des communautés économiques d'Afrique centrale n'est pas encore achevé, même si des avancées décisives ont été faites en août 2022 au cours du 5<sup>e</sup> COPIL/CER AC qui s'est tenu à Yaoundé au Cameroun.

Le bilan à mi-parcours de ce processus laisse une impression de lenteur, mais qui semble justifiée par le caractère ambitieux de cette fusion. Il n'est donc pas de mystère sur les enjeux multiples d'un tel projet dans la sous-région et à l'échelle continentale.

Dès lors, les acteurs de ce processus doivent en perspectives maintenir le cap pour parachever la mise en place d'institutions fortes et des normes consensuelles et suffisamment rigoureuses pour éviter les mêmes travers que ceux rencontrés dans les expériences antérieures d'intégration en Afrique centrale.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1- AHMAT SOUMAINE Ben Barbonsou, « Les États et la construction de l'intégration régionale en Afrique centrale : Étude comparative du rôle du Cameroun, du Gabon et du Tchad. *Analyse pratique des enjeux et jeux socioéconomiques, géostratégiques et politico-diplomatiques* », Thèse de Doctorat en Sciences Politiques, *Spécialité* : Gouvernance et Intégration Régionale Africaine, Université Panafricaine, Yaoundé, Novembre 2019, 573 pages.
- 2- AVOM Désiré, « L'Afrique centrale malade de ses richesses : une économie politique des conflits », *Enjeux*, n°33, octobre-décembre 2007, pp. 16-19.
- 3- BASSILEKIN Achille, Communication sur « les Enjeux et intérêts d'une politique d'intégration en Afrique Centrale », Conférence Débat sur le thème de l'Intégration en Afrique Centrale, 4<sup>e</sup> Journée de la CEMAC, 17 mars 2012, Sous-Secrétaire Général du Groupe ACP Chef de Département du Développement Économique Durable et du Commerce.
- 4- BEKOLO-EBE Bruno, *L'intégration régionale en Afrique: caractéristiques, contraintes et perspectives*, XVII<sup>e</sup> journées de l'Association Tiers-Monde, mai, 2001.
- 5- BERAHAB Robert et DADUSH, 2019, "Will the African Free Trade Agreement Succeed ?", Policy Brief, *OCP Policy Center*, April 2019.
- 6- CHOUALA Yves Alexandre, *Désordre et ordre dans l'Afrique centrale actuelle : démocratisation, conflictualisation et transition géostratégiques régionales*, Thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en Relations Internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 1999.
- 7- Commission de l'Union Africaine (CUA), *État des lieux de l'intégration régionale en Afrique*, Note de synthèse N°10, avril 2011, p. 4.
- 8- Commission de l'Union africaine, 2019, Rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique, Résumé analytique, Addis-Abeba.
- 9- Commission de l'Union Africaine, *État de l'intégration en Afrique: Évolution et initiatives récentes*, Addis-Abeba, 2011, [www.uneca.org/StatusofIntegration-inAfricaFr](http://www.uneca.org/StatusofIntegration-inAfricaFr)
- 10- Communiqué final de la 5<sup>e</sup> Réunion du COPIL/CER AC qui s'est tenue à Yaoundé en Août 2022.
- 11- Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), 2015, Le développement économique en Afrique. Libérer le potentiel du commerce des services en Afrique pour la croissance et le développement.
- 12- COPIL/CER, deuxième réunion du COPIL/CER, décision conjointe, Yaoundé, février 2013.
- 13- COPIL/CER, Troisième réunion du COPIL/CER, décision conjointe, Yaoundé 21 au 24 avril 2015.
- 14- DONFACK SOKENG Léopold, « La liberté d'aller et de venir dans la sous-région du Golfe de Guinée », *AADI*, vol. 10, 2002, pp. 323-363.
- 15- ECA/SRO-CA/ICE/11/PD/03.b, *Rapport sur l'état d'avancement du processus d'intégration en Afrique centrale*, Janvier 2011.
- 16- Economic Commission for Africa/African Union. *Assessing Regional Integration in Africa II Rationalizing Regional Economic Communities*. Communications Development Inc., Washington D.C., USA, 2006.

- 17- EPOMA François, *L'intégration économique sous régionale en Afrique : l'exemple de l'Afrique Centrale*, Thèse de doctorat en droit, Université de Reims Champagne Ardenne, 2004-2005.
- 18- JACKSON William, « Pour une dynamique de refondation de l'intégration régionale africaine : de la mondialisation de la CEMAC à la régionalisation de l'Afrique centrale », in ABWA Daniel et al., (dir.), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale, Actes du colloque de Yaoundé, 26-28 avril 2000*, Tome 2, PUY, 2001, pp. 525-535.
- 19- MOUANGUE KOBILA James et DONFACK SOKENG Léopold, « La CEMAC: À la recherche d'une nouvelle dynamique de l'intégration en Afrique centrale », *AJDI*, Vol. 6, 1998, p. 117.
- 20- MOUELLE KOMBI Narcisse, « Intégration en Afrique centrale entre inter étatismes et supranationalisme » » in BACH Daniel (dir.), *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 1998, p. 206.
- 21- MVELLE Guy, *Intégration et Coopération en Afrique : la difficile rencontre possible entre théories et les faits*, Paris, L'Harmattan, 2014.
- 22- N'KODIA Claude, *L'intégration économique : Les enjeux pour l'Afrique Centrale*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- 23- ONDO OSSA Alain, « La problématique de l'intégration en Afrique subsaharienne (le cas des pays de la CEMAC) », *Économie et Gestion, Revue du LEA*, Vol. 1, janvier-juin 1999, Pp.24-46.
- 24- PNUD, *L'Afrique centrale, une sous-région laissée pour compte ? Premier rapport d'évaluation stratégique sous régionale*, Version n°4, janvier 2016.
- 25- POURTIER Roland, *La rénovation de l'UDEAC: sens et non-sens de l'intégration en Afrique centrale*, in BACH Daniel (sous la dir), *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 1999, pp 185-199.
- 26- PRISO-ESSAWE Samuel-Jacques, *L'intégration économique en Afrique centrale est-elle otage des querelles de leadership?*, in *Enjeux*, n°22, janvier-mars 2005, pp 27- 31.
- 27- ROPIVIA Marc Louis, « Institutions déliquescents et espaces éclatés. Quelle intégration régionale en Afrique centrale ? », in BACH Daniel (dir.), *op cit.*, Paris, Karthala, 1998, p. 176.
- 28- Traité de Libreville du 18 octobre 1983 instituant la CEEAC.
- 29- VERDIER Thierry, *Regional Integration, Fragility and Institution Building: An Analytical Framework Applied to the African Context*, 2010, EUI Working Papers.